

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

Le dix septembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le six septembre deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

**Etaient présents :** Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Anthony PEIGNON, Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU.

**Absents excusés :** Joël BONNET a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD  
Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Johann BARANGER  
Karine MORIN a donné pouvoir à Sophie AUGER  
Nathalie GEFFARD a donné pouvoir à Martin MOREAU  
Karine OLIVIER

**Absent non excusé :** Éric CATHELINEAU, Patrice NIVAUT

**Secrétaire de séance :** Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

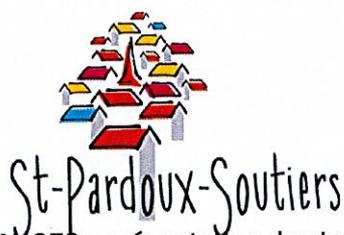
### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 juillet 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 juillet 2021 avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

**Monsieur Ugo DORAIN**, nouveau conseiller numérique, nous présente ses missions, dans le domaine du numérique. Il propose de créer des ateliers gratuits pour les habitants de la commune et d'interventions à l'école publique. Il apportera également son expertise pour l'utilisation du net dans les démarches administratives dématérialisées, des réseaux sociaux, tout en informant des risques et de la confidentialité des données personnelles. Enfin, il sera le relais pour le développement du site internet communal et participera à la rédaction des bulletins municipaux.

**Le conseil municipal Jeunes (CMJ)** est également présent, en début de séance et chaque enfant prend la parole en se présentant et en expliquant les raisons de sa présence dans le conseil municipal Jeunes. Audrey RIGAUDEAU, référente CMJ, fait part de la difficulté de lancer des actions, du fait du COVID et des exigences sanitaires actuelles. Les jeunes voulaient absolument créer une action sur l'environnement, qui aura lieu le samedi 18 septembre prochain, de 9h30 à 13 heures. Une autre action s'organisera autour du géocoaching et la découverte des chemins communaux.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

## INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

**Marie-France TALINEAU**, représentant la commission « Enfance-Seniors-Restaurant Scolaire », détaille les derniers dossiers, à savoir le recrutement d'un nouveau cuisinier et sa prise de poste, avec le nouveau matériel dans la cuisine et une autre façon de présenter les plats cuisinés. Le service est en phase de transition, avec un départ en retraite prévu en fin d'année et une réorganisation, en douceur, du service communal.

**Marie-France TALINEAU**, représentant la commission « Enfance-Seniors-Restaurant Scolaire », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une problématique de salle pour le club des retraités et le futur projet de maison des assistantes maternelles (MAM), avec une prochaine rencontre avec l'architecte lundi 13 septembre.

**Pascal POUBLANC**, représentant la commission « Environnement-Développement durable » apporte un complément d'informations sur les actions du conseil municipal Jeunes, en les remerciant de cette initiative pour l'écologie et la planète.

Monsieur POUBLANC évoque le projet de création de mare, au village les Touches, qui se poursuit. Il détaille également le projet de créations futures de pistes cyclables et piétons. Un rendez-vous est programmé lundi 13 septembre, suite à un avis favorable à un appel à projets de l'Etat et le CEREMA.

**Guillaume BONNIN**, représentant la commission « Economie-Développement local », détaille les derniers dossiers, à savoir le mémento, qui sera adressé avec le bulletin municipal distribué vers le 20 septembre. Une prochaine commission sera programmée début octobre. Il sera évoqué l'organisation du marché de Noël.

**Martin MOREAU**, représentant la commission « Associations », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la fête des associations et sa première édition, le 16 et 17 septembre 2022 et la possible inauguration de la maison des associations, « La Francette ». Des réunions avec les associations vont se programmer, en début d'année prochaine, notamment pour construire un programme pour cette première édition.

Le dossier, concernant les chemins de randonnées, avance petit à petit.

Monsieur MOREAU évoque les travaux d'installation des équipements fitness, avec quelques utilisations inappropriées. Des pièces techniques ont été ajoutées, pour éviter des intrusions inutiles. Les équipements fitness sur la place de Château Bourdin vont s'installer prochainement, la date étant à confirmer avec le prestataire.

**Jean-Luc GUINARD**, représentant la commission « Voire-Bâtiments », apporte un complément d'informations sur les travaux d'aménagement de Château Bourdin qui se terminent et les travaux de maintien de berge d'une mare à Château Bourdin, à réaliser avant les temps froids d'hiver.

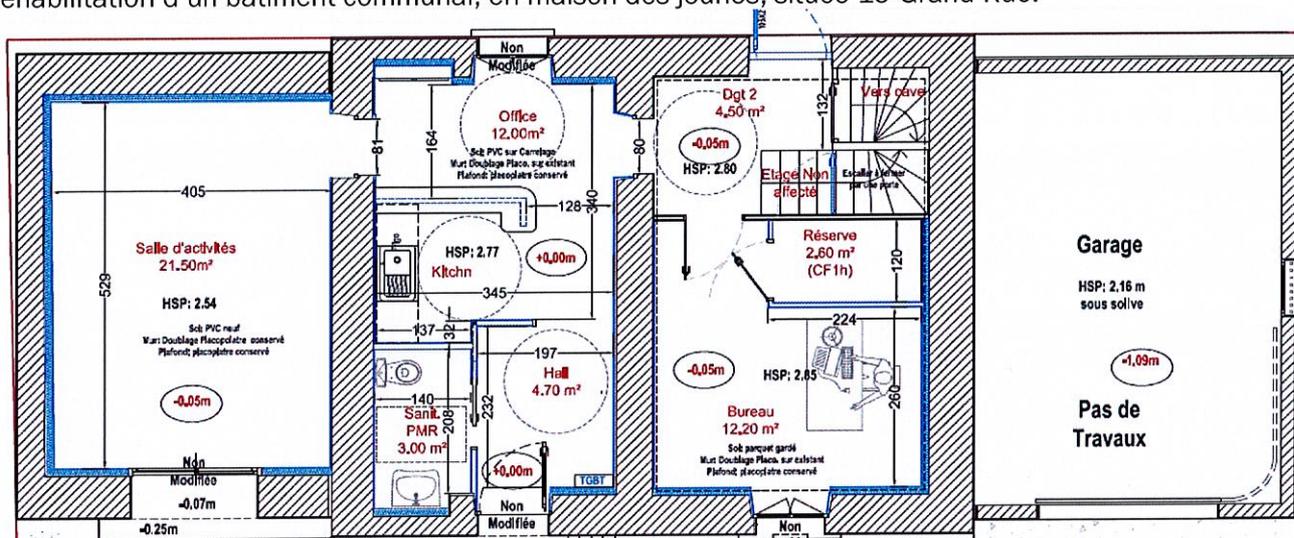
Monsieur le Maire fait part des travaux de la commission communale « PLUi-Habitat-Agriculture », en l'absence d'Emmanuel ROUSSELOT. La modification du PLUi serait possible, suite à la demande de modification de zonages, pour répondre à des demandes de 7 agriculteurs.

**Sophie AUGER**, représentante de la commission « Affaires sociales-Vie quotidienne » précise que le conseil d'administration du CCAS se réunira le 21 septembre prochain.

**Lydie BARATON**, élue référente à la bibliothèque, précise qu'une exposition va s'y organiser, avec M. Sébastien MOMOT. Un atelier est prévu le 2 octobre prochain.

### TRAVAUX : Avant-projet sommaire – Maison des Jeunes – Saint-Pardoux

Le maître d'œuvre, Cabinet TEMIS, propose à l'Assemblée l'avant-projet sommaire suivant, pour la réhabilitation d'un bâtiment communal, en maison des jeunes, située 19 Grand'Rue.



LOT 01 - DESAMIANTAGE	10 000,00 €
LOT 02 - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - VRD	15 500,00 €
LOT 03 - CLOISONS SECHES - MENUISERIES INTERIEURES et EXTERIEURES	13 500,00 €
LOT 04 - PEINTURES - CHAPE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	11 300,00 €
LOT 05 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	19 500,00 €

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avant-projet sommaire, pour la réhabilitation d'un bâtiment communal, tel que décrit ci-dessus, avec :

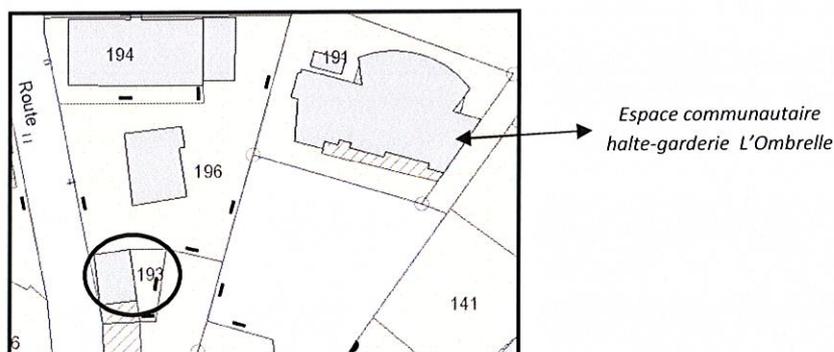
- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### TRAVAUX : Acquisition de parcelle du domaine privé – Saint-Pardoux

Pour engager le projet de construction de la maison des assistantes maternelles, en haut du parking des Tulipiers, il est nécessaire que la Municipalité acquière des mètres carrés supplémentaires, correspondant au projet. Cette cession foncière réglerait une problématique de dénivelé de terrain communal de plus de 2 mètres et ferait gagner des mètres carrés habitables, à la maison des assistantes maternelles.

Ainsi, après discussions avec les propriétaires de la parcelle AC 193, d'une superficie de 165 m<sup>2</sup>, serait donc intéressante. Le montant de la transaction a été estimé à 20 000 euros, frais d'acte à la charge de la commune.

**TRAVAUX : Acquisition de parcelle du domaine privé – Saint-Pardoux (suite)**

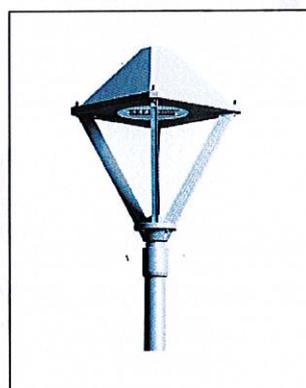
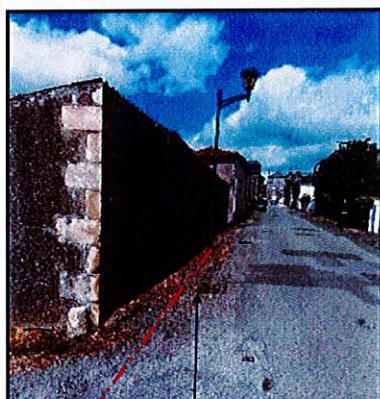


Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer l'acquisition de parcelle privée cadastrée AC 193, aux modalités financières évoquées ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

**TRAVAUX : Eclairage public – Route des six chemins – Saint-Pardoux**

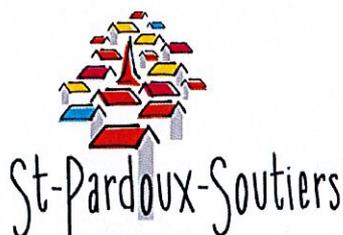
Il est proposé d'ajouter un point lumineux d'éclairage, Route des six chemins, suite à la réfection de la voirie près de la Bazonnaire.



Le coût de cette installation est de 7 990,31 euros TTC (attente du nouveau devis), pour laquelle la commune peut solliciter une aide financière auprès du SIEDS, syndicat d'électrification des Deux-Sèvres.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le devis d'installation d'un nouveau point lumineux d'éclairage public, Route des six Chemins, pour la somme de 7 990,31 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

## FINANCES : Demande de subvention au SIEDS – Travaux éclairage public

Suite à l'approbation par l'Assemblée, pour l'implantation d'un nouveau point lumineux, Route des six Chemins à Saint-Pardoux, Monsieur le Maire propose de solliciter le SIEDS, dans le cadre du programme « éclairage public 2021 », avec le plan de financement suivant :

Montant travaux (fourniture et pose matériel uniquement)	Participation SIEDS ( 70 % )	Participation Commune	
		En %	Montant H.T
4 153,22	2 907,25	30 %	1 245,97

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement de la demande de subvention au SIEDS, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## TRAVAUX : Facturation busages et bons de pierres aux habitants

Le bureau municipal propose de réactualiser la délibération concernant la facturation des busages de diamètre 300 mm, aux particuliers, de la façon suivante :

Type de travaux	Modalités financières					
	Matériaux (au mètre linéaire)			Main d'œuvre		
	Quantité	Financier	Coût en €/ml	Quantité	Financier	Observations
Construction nouvelle	6 m	Commune		l'ensemble du chantier	Commune	
	mètres suivants	Habitant	47,00			
Création entrée de champ	6 m	Habitant	47,00	l'ensemble du chantier	Commune	Utilisation tracto-pelle
Réfection entrée de champ	6 m	Habitant	23,50	l'ensemble du chantier	Commune	

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition nouvelle de facturation des buses aux habitants, telle que présentée ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

### BÂTIMENTS : Composition commission communale de sécurité

Suite au départ de l'agent communal référent dans la commission communale de sécurité, le bureau municipal propose de désigner de nouveaux référents, parmi les agents techniques communaux, à savoir :

- ☞ Marie VINCENT, titulaire
- ☞ Vincent RIVIERE, suppléant
- ☞ Julien ROUCHER et Thierry MOREAU, sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de la composition nouvelle de la commission communale de sécurité, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### FINANCES : Adhésion à la fondation du patrimoine

La Fondation du Patrimoine est une association, qui œuvre pour la sauvegarde du patrimoine classé et inscrit, au petit patrimoine public ou privé. Des bénévoles œuvrent, tout au long de l'année, pour promouvoir des actions afin de protéger et sauver notre patrimoine bâti et paysager. Pour le secteur de la Gâtine, Monsieur Patrice JUIN, du village de la Garde, s'est porté volontaire.

En complément d'une aide technique pour des travaux de sauvegarde du patrimoine sur notre commune, la Municipalité peut apporter une aide financière, au travers d'une adhésion, pour un montant annuel de 120 euros. Les élus approuvent cette demande d'adhésion.

A l'unanimité, l'Assemblée préfère reporter leur demande de subvention, au moment de l'étude des autres demandes de subvention, à savoir au printemps de chaque année budgétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine, pour un montant de 120 euros, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

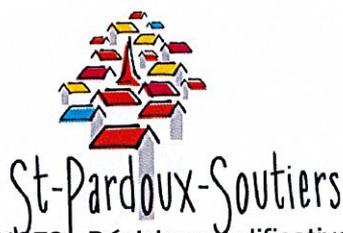
### FINANCES : Admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur concernent des dettes contractées par les usagers, restaurant scolaire – loyers et salles communales, pour lesquelles tous les recours possibles ont été engagés par la Municipalité et par les agents de la Trésorerie.

La proposition de la trésorière, pour l'exercice budgétaire de l'année 2021, est d'un montant de 1 766,87 euros, que l'Assemblée délibérante peut accepter ou refuser.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de la Trésorière concernant les admissions en non-valeur, d'un montant de 1 766,87 euros, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

## FINANCES : Décision modificative – Budget principal

La Trésorière propose la décision modificative numéro 1, sur l'exercice 2021 du budget principal, concernant l'excédent de fonctionnement sur le budget annexe ensemble du Poirier de 3 205,59 euros. Pour mémoire, des versements ont déjà été effectués, précédemment, du budget annexe 'Ensemble immobilier le Poirier » au budget principal.

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
002	002	Excédent reporté	3 205,59
011	60632	Fournitures petit équipement	3 205,59

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de la Trésorière concernant la décision modificative numéro 1 de l'exercice budgétaire 2021, du budget principal, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## FINANCES : Approbation et vote du compte administratif 2021 – Budget annexe du Poirier

Suite à la décision modificative précédent, la Trésorière propose également l'approbation et le vote du compte administratif 2021, du budget annexe Ensemble immobilier le Poirier, qui a été ouvert durant le mois de janvier, avec :

Budget annexe « **Ensemble immobilier Le Poirier** » : Fonctionnement

Recettes : **815,19 €**  
Dépenses : **0,00 €**  
Excédent au 31/12/2020 : **108 725,42 €**  
Excédent total à inscrire au budget 2021 : **3 205,59 €**

Budget annexe « **Ensemble immobilier Le Poirier** » : Investissement

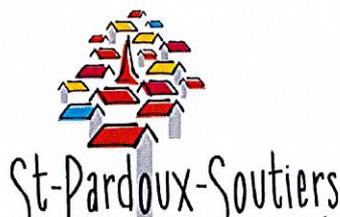
Recettes : **105 645,50,00 €**  
Dépenses : **0,00 €**  
Déficit au 31/12/2020 : **105 645,50 €**  
Excédent total à inscrire au budget 2021 : **0,00 €**

*Monsieur le Maire quitte la salle. L'Assemblée compte désormais 18 membres votants.*

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de la Trésorière concernant les le compte administratif 2021 du budget annexe Ensemble immobilier le Poirier, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

*Monsieur le Maire rejoint la séance. L'Assemblée compte désormais 20 membres votants.*



## MATERIEL: Acquisition de matériels informatiques

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

La commune a obtenu une subvention, dans le cadre du plan de relance « socle numérique dans l'école élémentaire », pour l'acquisition de 12 tablettes, 4 ordinateurs portables, des outils accessoires et des applications informatiques, à savoir :

Fournisseur	Montant TTC devis	Observations
AIPC - La Crèche	13 267,44	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Ipad 2020, OS 14, écran 10,5 pouces</li><li>✓ Casques</li><li>✓ Visionneuse (<i>anciennement, rétroprojecteur</i>)</li><li>✓ Meuble de rangement pour les tablettes</li><li>✓ Portable 256 Go SSD, écran 15,6 pouces, windows 10 - 64 bits</li><li>✓ Prise en charge illimitée appels et interventions sur site pour la maintenance</li></ul>
Manutan - Chauray	10 721,38	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Ipad écran 10,5 pouces</li><li>✓ Casques</li><li>✓ Valise de rangement pour les tablettes</li><li>✓ Portable 256 Go SSD, écran 15,6 pouces, windows 10 - 64 bits</li><li>✓ Assistance et intervention non prévues dans le chiffrage</li></ul>

Pour mémoire, une subvention a déjà été obtenue, auprès de l'Etat, pour un montant de 9 240,00 Euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition la mieux-disante, à savoir celle formulée par l'entreprise AIPC à la Crèche, pour un montant de 13 267,44 euros, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### RESSOURCES HUMAINES : Remboursement d'une action de prévention à un agent communal

Le fonds handicap a adressé en mairie un courrier reçu le 6 août, dans lequel il spécifie que l'aide financière d'un montant de 1 600 euros a été accordée à la commune, concernant l'achat d'appareils auditifs.

Ledit achat ayant été réalisé par un agent communal souffrant d'un manque récurrent d'audition, la collectivité a l'obligation de lui rembourser la somme perçue de 1 600 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le versement de la somme de 1 600 euros, récemment imputée en recette au budget principal 2021, au profit de l'agent communal concerné, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

## RESSOURCES HUMAINES : Avenant convention de prestation – service retraites – Centre de Gestion

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

Le centre de gestion propose diverses prestations payantes de gestion administrative des dossiers de retraite, au travers d'une convention d'adhésion avec les communes intéressées.

Il s'agit, par exemple, d'aides techniques sur le site internet de la caisse des dépôts pour une affiliation d'agent, de la validation des services d'un agent non titulaire, de la liquidation des droits à pension etc...

<b>Immatriculation de l'employeur</b>	25 euros
<b>Affiliation de l'agent</b>	13 euros
<b>Régularisation de services</b>	25 euros
<b>Validation de services de non titulaire</b>	33 euros
<b>Rétablissement au régime général et à l'Ircantec</b>	48 euros
<b>Liquidation des droits à pension</b>	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
<b>Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents/élus/responsable RH</b>	35 euros
<b>Dossier relatif au droit à l'information</b>	20 euros/heure

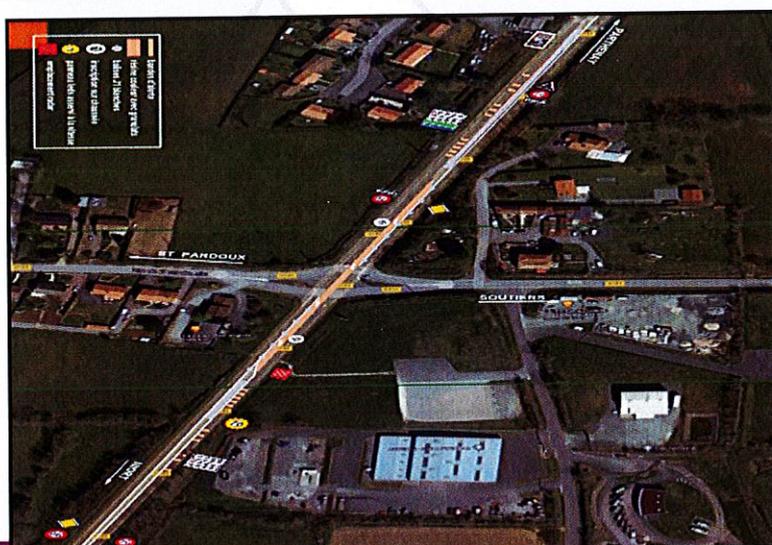
Avant une réorganisation du service retraites, prévue pour l'année prochaine, le conseil d'administration du CDG propose aux communes déjà affiliées une prolongation de ladite convention, jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prolongation de la convention d'adhésion au service retraites du centre de gestion, jusqu'au 31 décembre 2021, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire détaille un nouveau projet d'aménagement provisoire du carrefour de la Croix des Vignes, pour éviter le drame vécu récemment dans un accident de voitures. Il sera effectué par les services départementaux de la route, pour l'automne prochain. Un aménagement définitif sera ensuite proposé par le Département, en fonction de l'usage du nouvel aménagement fait par les automobilistes. Il passe 11 000 véhicules/jour sur l'axe Parthenay-Niort.





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-09-01

### Informations et questions diverses (suite)

- Prochaines dates à retenir : **18 septembre** : Word clean day avec le CMJ, **27 septembre** : inauguration de la résidence la Bazonnaire, **2 octobre – 18 heures** : spectacle de cirque « Entre Nous », **23 octobre** : repas des Aînés,
- Prochains conseils municipaux : 6 octobre, 4 novembre, 2 décembre
- Monsieur le Maire informe que la fibre va être installée partiellement sur la commune, fin de l'année 2021 et début de l'année suivante, par l'opérateur Orange, avec la pose de 3 capteurs (Château Bourdin, Cimetière de Saint-Pardoux et Rue de l'Aumônerie). L'installation sur le domaine privé est à la charge du particulier, via l'opérateur téléphonique qu'il aura choisi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h59.

Le Maire,  
Johann BARANGER

